



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
BRIANÇONNAIS

BP 28
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DECISION DU PRESIDENT

N°2022AJMP65

**Objet : attribution marché de travaux
d'assainissement et d'eau potable au Hameau
de Terre Rouge à Cervières**

Contexte :

La Commune de Cervières est une Commune du Département des Hautes-Alpes. Elle se situe sur la Route des Grands Cols, à 9 km de Briançon au pied du col de l'Izoard (2 364 m).

La population de la Commune est de 198 habitants permanents. En période de pointe, la population atteint environ 400 personnes.

Dans le cadre de sa compétence assainissement, la Communauté de Communes souhaite faire réaliser des travaux pour la création des réseaux publics de collecte des eaux usées, de distribution en eau potable et d'assainissement des eaux pluviales au Hameau de Terre-Rouge, ainsi que le raccordement du Hameau de Terre Rouge au réseau d'eau potable du Chef-lieu.

Ainsi, une consultation a été lancée dans le cadre d'un groupement de commandes, par la collectivité le 9 juin 2022, sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique. La remise des offres était fixée au 30 juin 2022.

La consultation comprenait un lot unique.

Quatre candidats ont déposé une offre.

Ceci exposé

Monsieur Le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu les articles L. 2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique relatifs aux marchés à procédure adaptée ;

Vu la délibération n° 2022-71 du Conseil Communautaire en date du 14 juin 2022, donnant délégation au Président pour la signature du marché de travaux coordonnés d'assainissement dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Commune de Cervières ;

Considérant la consultation lancée en procédure adaptée ouverte, en vue de conclure le marché de travaux d'assainissement et d'eau potable au Hameau de Terre Rouge à Cervières et, dont l'avis d'appel à concurrence a été envoyé pour publication au BOAMP (avis n° 22-81223) le 9 juin 2022 ;

Considérant les offres reçues en date du 30 juin 2022 ;

Considérant le rapport de présentation et d'analyse des offres, ainsi que l'avis de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée en date du 7 juillet 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

d'attribuer à la Société BLANCHARD dont le siège social est situé 3 rue du Centre à Saint Chaffrey (05330), le marché de travaux d'assainissement et d'eau potable au Hameau de Terre Rouge à Cervières dans le cadre d'un groupement de commandes, pour un montant de 656 744,70 € HT soit 788 093,64 € TTC.

Ce montant est indiqué pour la tranche ferme et la tranche optionnelle qui sera soumise à une décision d'affermissement ultérieure (*part CCB : 73 885,00 € HT, part Cervières Commune membre 582 859,70 € HT*).

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le

18 JUIL. 2022

Le Président
Arnaud MURGIA



Décision transmis en Préfecture le : **18 JUIL. 2022**

La présente décision peut être déférée dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication